Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-243500139-20251204-B2025_470-DE

Bureau métropolitain du 4 décembre 2025

Décision

PISU/DDRE/SREC
Rapporteur : M. Dehaese O.

B 2025-470 - Réseaux d'Énergies et de Chaleur - Réseau de chaleur Rennes Nord-Est - Concession de travaux - Rapport d'activité 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

La séance est ouverte à 18h02.

Présents : Mme Appéré N. Présidente, M. Crocq A., Mme Besserve L., M. Theurier M., M. Sémeril S., Mme Ducamin M., M. Dehaese O., Mme Pellerin I., M. Puil H., M. Hervé P., Mme Vincent S., Mme Zamord P., M. Hamon L., M. Thébault P., Mme Rousset E., M. Salmon P., Mme Schoumacker E., Mme Andro R., M. Huaumé Y., M. Legagneur J., M. Pollet M., M. Guéret S., M. Du Mottay E., M. Prigent A., M. Le Bihan T., M. Savignac J., M. Bonnin P., M. Depouez H., M. Rouault J., M. Lefeuvre G., Mme Parmentier M., M. Labbé S., M. Yvanoff D..

Ont donné procuration : M. Hervé M. à M. Sémeril S., M. Nadesan Y. à M. Dehaese O., M. Goater J. à M. Hamon L..

Le quorum s'élève à 19 et est atteint.

M. Dehaese O. est nommé secrétaire de séance.

Le Bureau constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du 28 novembre 2025 et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à décision ont bien été remplies.

La séance est levée à 19h28.

***

Vu la délibération n° C 2024-017 du 1er février 2024 portant délégation de pouvoirs au Bureau ;
Vu le contrat de concession de travaux n° 19062 entre Rennes Métropole et la société ENGIE ENERGIE SERVICES, entré en vigueur le 1er janvier 2020 ;
Vu l'avenant n° 1 en date du 21 avril 2021 procédant notamment à des ajustements et des clarifications apparus nécessaires à l'issue de la première année d'exécution ;
Vu l'avenant n° 2 en date du 22 décembre 2021 ayant notamment pour objet d'arrêter les impacts de la crise sanitaire sur l'exécution des prestations de la première année et de procéder à des clarifications et régularisations apparues nécessaires ;
Vu l'avenant n° 3 en date du 28 décembre 2023 ayant notamment pour objet d'acter les conditions techniques, économiques et juridiques relatives aux travaux d'optimisation des moyens de production du réseau de chaleur et aux travaux de desserte, par le réseau, de la ZAC Bois-Perrin ;

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-243500139-20251204-B2025_470-DE

Vu l'avenant n° 4 en date du 27 juin 2024, ayant principalement pour objet d'acter le schéma de prise en charge des surcoûts et préjudices économiques ainsi que les mécanismes d'indemnisation du Concessionnaire, liés à l'évolution du calendrier des travaux de l'UVE pour l'année 2024.

EXPOSÉ

Depuis le 1er janvier 2020, les réseaux Rennes Nord et Rennes Est sont regroupés dans une concession de travaux d'une durée de 18 ans (2020-2037). Par ce contrat, Rennes Métropole a confié à la société EN'RNOV (société dédiée d'ENGIE ENERGIE SERVICES) le service public relatif à la conception/réalisation, l'exploitation et le renouvellement du réseau de chaleur du Nord et de l'Est de Rennes.

Ce réseau de chaleur, Rennes Nord-Est, dessert aujourd'hui, pour les besoins d'énergie en chauffage et eau chaude sanitaire (ECS), les quartiers et bâtiments de Villejean, CHR Pontchaillou, Beauregard, Beauregard Quincé, Porte de Saint-Malo, Bourg L'Evesque, Baud-Chardonnet, Hôpital Guillaume Régnier, Alphonse Guérin, Maurepas-Gros Chêne, Maurepas-Gayeulles et Quartier Hôtel Dieu.

La commercialisation de ce réseau s'articule autour d'une interconnexion des réseaux Rennes Nord et Rennes Est, intervenue à l'automne 2023.

Le réseau de distribution comptait, à fin 2024, environ 61 km de canalisations et desservait 374 sous-stations, représentant 191 abonnés, soit environ 29 200 logements et équivalents-logements.

La production de l'énergie fut assurée, en 2024 :

- Sur les quartiers Nord : par la chaufferie de Villejean et la nouvelle chaufferie Nord Saint Martin (mise en service en 2021). Pour rappel, l'Unité de Valorisation Énergétique des Déchets (UVE), arrêtée pour travaux dès le printemps 2022, n'a finalement pas redémarré fin 2023 comme prévu, et fut à l'arrêt sur toute l'année 2024 ;
- Sur les quartiers Est : par la chaufferie biomasse de Baud-Chardonnet, ainsi que par les deux chaufferies gaz situées sur le quartier du Gros Chêne, d'une part, et sur le site de l'hôpital Guillaume Régnier, d'autre part.

La présente décision constitue une synthèse du rapport annuel 2024, établi par le délégataire du service public.

Compte-rendu technique

L'année 2024 s'est une nouvelle fois distinguée par l'intensité de la commercialisation du réseau (dernière grande étape du programme de développement initié en 2020) avec près de 5 km de nouveaux réseaux et 42 nouveaux raccordements (notamment en centre-ville et nouveau centre chirurgical du CHU).

S'agissant du programme de travaux, l'année 2024 fut caractérisée par :

- Des travaux de fiabilisation de deux chaudières gaz de Villejean, d'une chaudière bois de Baud Chardonnet (travaux de retubage et sur brûleurs) et de renforcement de ces deux chaufferies avec des chaudières mobiles au gaz (+ 7,5 MW), de sorte de sécuriser la fourniture en chaleur des abonnés, en l'absence d'UVE sur la période hivernale ;
- Le démarrage des travaux d'agrandissement de la chaufferie biomasse de Baud Chardonnet (avril 2024-décembre 2025) ;
- 2 494 heures d'insertion réalisées dans le cadre de ces travaux, auxquelles sont venues se rajouter 5 068 heures de formations de professionnalisation, soit 7 562 heures

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-243500139-20251204-B2025_470-DE

d'insertion en 2024 (9 866 heures en 2023).

En 2024, les consommations totales des abonnés en chauffage et en eau chaude sanitaire se sont établies à 201 365 MWh (en hausse de 13,6 % par rapport à 2023 : 177 187 MWh). Dans un contexte où la rigueur climatique a augmenté d'environ 4 % par rapport à 2023, cet écart de consommations s'explique aussi par les nombreux raccordements réalisés en 2024.

Ces ventes de chaleur ont été assurées, dans un contexte d'arrêt de l'UVE sur toute l'année 2024, par un recours à 90,4 % à l'énergie gaz et à 9,6 % à la biomasse (8 824 Tonnes de biomasse (dont 67 % de plaquettes forestières, 20 % de plaquettes bocagères et 13 % de broyat de palettes) livrées sur le site de Baud Chardonnet). Pour rappel, le mix EnR&R du réseau s'établissait à 10,7 % en 2023 (arrêt de l'UVE à partir du printemps 2022).

L'utilisation de la biomasse sur le réseau En'RnoV a permis d'éviter le rejet de 4 252 Tonnes de CO_2 sur l'année 2024 (4 174 tonnes évitées en 2023).

Le rendement énergétique du réseau de distribution en 2024 est tout à fait similaire au rendement de distribution moyen contractuel (90,6 %). 51 coupures réseaux ont été recensées sur l'année 2024, en baisse par rapport à 2023 (69 coupures), notamment en raison des arrêts nécessités lors des travaux de raccordements. Mais des sinistres (fuites), plus impactants en termes de consommation d'eau, ont été enregistrés en 2024 (15 600 m^3 d'appoint d'eau sur le réseau en 2024, en hausse de + 27 % par rapport à 2023).

En considérant également les performances en chaufferies, le rendement global du réseau de chaleur s'est établi en 2024 à 85,6 % (ainsi supérieur à celui de 2023 : 84,3 %).

Le réseau a affiché une très bonne disponibilité pour la fourniture de chaleur : le taux d'indisponibilité du réseau pour les abonnés logements s'est établi à moins de 5 heures de coupure totale sur l'année ; le taux d'indisponibilité du réseau pour les abonnés sensibles (hôpitaux, EHPAD, crèches, écoles) s'est établi à environ 1 heure de coupure totale sur 2024.

Compte-rendu financier

Le contrat prévoit une présentation compte par compte des termes tarifaires, ce qui facilite la maîtrise, le suivi et le contrôle de l'ensemble de la concession. Ces éléments figurent en détail dans le rapport du Concessionnaire.

Le montant total des investissements assumés en 2024 par le Concessionnaire s'élève à 6,5 M€ HT (15,4 M€ HT en 2023). Le taux d'avancement sur les travaux initiaux de premier établissement s'établit donc à environ 78 % à fin 2024, sur un programme concessif estimé initialement à plus de 64,8 M€ (ayant suggéré une subvention Fonds chaleur initiale de 19,6 M€) et dont l'échéance, s'agissant du calendrier de réalisation, était fixée à fin 2024.

L'arrêt prolongé de l'UVE sur toute l'année 2024 a notamment généré des surcoûts en termes d'achats de gaz (assortis de dépenses supplémentaires sur la TICGN et les quotas CO_2) et de manques à gagner sur le chiffre d'affaires de la facturation du R1, le tout (traité dans un avenant n°4 approuvé en 2024) :

- Ayant été répercuté, pour partie, dans le tarif du MWh ci-dessous présenté (les surcoûts liés aux quotas CO_2 trouveront cependant une traduction dans le tarif uniquement à partir de 2025, au sortir d'un exercice de lissage sur 10 ans) ;
- Ayant fait l'objet, pour autre partie, d'une indemnité compensatrice prise en charge par le budget annexe réseaux de chaleur de Rennes Métropole, et encaissée par la société dédiée partiellement en 2024 (1 016 k€), le solde de 517 k€ ayant été versé début 2025.

Le prix moyen du MWh s'est établi sur l'année 2024 à 95,97 € TTC/MWh (soit 90,97 € HT/MWh), en baisse de presque 9 % par rapport à 2023 (105,05 € TTC/MWh ; 99,58 € HT/MWh), qui se décompose comme suit :

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-243500139-20251204-B2025_470-DE

- Un tarif R1 moyen (proportionnel à la chaleur consommée chez les abonnés) de 58,59 € TTC/MWh (contre 67,83 € TTC/MWh en 2023), soit une baisse de 13,6 %, en lien direct avec une diminution globale du prix de la molécule gaz sur 2024, et cela malgré davantage de TICGN consécutive aux achats de gaz supplémentaires, pour compenser l'absence de chaleur en provenance de l'UVE. Le tarif R1 représente 61 % de la facture à l'abonné ;
- Un tarif R2 moyen (tarif Abonnement ici exprimé par MWh) de 37,38 € TTC/MWh, qui s'est maintenu par rapport au tarif 2023 (37,20 € TTC/MWh en 2023), sous l'effet d'une actualisation contractuelle du terme R24 au 01/01/2024 avec un effet haussier, compensée par l'intégration tarifaire d'une partie des subventions Fonds chaleur (optimisation du terme tarifaire R25 relatif au coût des investissements). Le tarif R2 représente environ 39 % de la facture à l'abonné.

Le compte d'exploitation 2024 de la concession présente un montant de recettes annuelles de 27 157 598 € HT (dont notamment 18 318 719 € HT de ventes de chaleur, 4 059 582 € de droits de raccordement, 3 761 812 € HT de certificats d'économie d'énergie et 1 016 402 € d'indemnité exceptionnelle de Rennes Métropole) et un montant de charges annuelles de 26 822 909 € HT.

Les comptes de cette cinquième année de la Concession laissent ainsi apparaître un excédent brut d'exploitation de + 3 701 561 € HT et un résultat d'exploitation (charges d'amortissement déduites) positif de + 1 357 594 € HT ; soit une situation bien meilleure qu'en 2023 qui affichait des résultats négatifs (respectivement de -494 757 € HT et de – 2 603 942 € HT).

Ces résultats annuels bien plus satisfaisants que l'an passé s'expliquent notamment par :

- Un résultat R1 moins déficitaire qu'en 2023, lié à la baisse du prix du gaz ;
- Des recettes R24 ayant bénéficié d'une augmentation sensible, en lien notamment avec l'actualisation du tarif R24 au 01/01/2024 (environ + 1,8 M€) ;
- Des recettes de frais de raccordement et des recettes liées aux certificats d'économie d'énergie bien supérieures à celles de l'année 2023 (respectivement de + 1,2 M€ et de presque + 3,8 M€) ;
- Du versement d'une partie de l'indemnité liée au non redémarrage de l'UVE en 2024 (+1 M€), le solde étant pris en compte sur l'exercice 2025.

Le résultat d'exploitation 2024 affiche cependant une performance moindre (de presque - 1,2 M€) que celle résultant du compte d'exploitation prévisionnel (actualisé en euros courants).

Ce résultat d'exploitation annuel ne permet donc pas de minorer le retard conséquent enregistré sur le résultat d'exploitation cumulé. Celui-ci, cumulé à fin 2024, s'établit à -2,8 M€ HT, toujours bien en-deçà du résultat d'exploitation prévisionnel cumulé à même date, actualisé en euros courants (+ 17,9 M€ HT).

Ce résultat attendu actualisé de +17,9 M€ HT ne doit cependant pas être apprécié comme une référence absolue, aux motifs que :

- Plusieurs hypothèses de dépenses et recettes, sur lesquelles repose ce résultat, sont questionnées, à l'issue des premières années de la concession et justifieront de futurs échanges avec le Concessionnaire ;
- Les formules d'actualisation pour remettre en date de valeur d'aujourd'hui le compte de résultat prévisionnel, sont certes contractuelles mais pourtant appréciées comme trop approximatives.

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-243500139-20251204-B2025_470-DE

Cela étant précisé, plusieurs éléments de contexte ont concouru sur les 1ères années de la concession à l'accumulation d'un retard conséquent sur le résultat :

- La concomitance de l'arrêt de l'UVE avec un tarif d'achat du gaz très élevé sur 2022 et 2023 ;
- Un encaissement plus tardif et plus progressif que prévu des recettes de raccordement (fonction du rythme réellement constaté sur la commercialisation et de facilités de paiement, non contractuelles, parfois cependant accordées par En'RnoV) ;
- Un niveau de ventes de chaleur bien en-deçà de celui estimé dans le compte d'exploitation prévisionnel, même après correction d'une rigueur climatique en net recul.
- Des niveaux d'amortissement des investissements élevés.

Le Concessionnaire a annoncé avoir procédé en conséquence à une recapitalisation de la société dédiée en 2025 (+ 17,3 M€).

***

Après en avoir délibéré, le Bureau décide :

- de prendre acte du rapport d'activité relatif à l'exercice 2024 du concessionnaire EN'RNOV sur le réseau de chaleur Rennes Nord-Est.

Publiée conformément aux dispositions des articles L 5211-1, L 2121-25, et L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales sur le site metropole.rennes.fr.

Le Secrétaire de séance,

Olivier DEHAESE

Olivier DEHAESE
Elu DEHAESE Olivier 6ème Vice-Président
Signé le : 11 déc. 2025

Pour La Présidente et par délégation,
La Directrice Générale des Services

Laurence QUINAUT

Laurence QUINAUT
Directrice Générale des Services
Signé le : 11 déc. 2025